

**DECISION DU PRESIDENT n°2024-003****Objet : Tourisme - Convention avec l'Association POLLEN avec le Camping du Lac de Champos situé à St Donat sur l'Herbasse – Année 2024**

Le Président de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2022-599 du 12 octobre 2022 portant délégation du Conseil d'Agglomération au Président ;

Considérant que l'Association POLLEN a pour objet social d'octroyer, de développer et de promouvoir l'assistance sociale, d'intervenir au profit des bénéficiaires en vue d'améliorer leur bien-être et d'organiser des vacances ;

Considérant que la convention a une durée d'un an à compter de la date de la signature de la convention ;

Considérant les conditions tarifaires consenties à l'Association POLLEN notifiées dans la convention ;

**DECIDE**

Article 1 - De signer la convention avec l'Association POLLEN – siège social – Sis avenue des Arts 24 à B-1000 BRUXELLES, représentée par son Président M. E. Luyten et son vice-Président M. C.Crohain, pour l'année civile 2024.

Article 2 - De mettre à disposition les 21 chalets du Domaine pour la période du 29/03/2024 au 03/11/2024 et 4 tentes aménagées Canada pour la période du 13/04/2024 au 01/09/2024.

Article 3 – Les tarifs des tentes aménagées Canada 2024 et des 21 chalets sont déterminés comme suit :

<b>TENTE CANADA</b>			<b>2024</b>
Dates (tarifs calculés sur la base de 1 à 5 personnes)	TARIFS		
<b>Tarifs semaine - 7 nuits du samedi au samedi</b>			
Du 13 avril au 25 mai et du 24 août au 1 septembre			219,00 €
Du 25 mai au 29 juin			349,00 €
Du 29 juin au 24 août			439,00 €
<b>Tarifs week-end et courts séjours</b>			
week-end 2 nuits (hors juillet/août et week-ends fériés)			99,00 €
week-end 3 nuits (hors juillet/août)			139,00 €
week-end 4 nuits (hors juillet/août)			179,00 €
<b>Suppléments</b>			
Véhicules supplémentaires (par nuit)			3.00
Taxe de séjours (par nuit et par personnes +18 ans)			0.50

<b>CHALET JONQUILLE</b>			<b>2024</b>
Dates (tarifs calculés sur la base de 1 à 3 personnes)	TARIFS	Nuit sup,	
<b>Tarifs semaine - 7 nuits du samedi au samedi</b>			
Du 29 mars au 25 mai et du 21 Septembre au 3 Novembre			299,00 €
Du 25 mai au 29 juin et du 24 août au 21 Septembre			399,00 €
Du 29 juin au 24 août			519,00 €
<b>Tarifs week-end et courts séjours</b>			
week-end 2 nuits (hors juillet/août et week-ends fériés)			109,00 €
week-end 3 nuits (hors juillet/août)			169,00 €
week-end 4 nuits (hors juillet/août)			209,00 €
<b>Suppléments</b>			
Véhicules supplémentaires (par nuit)			3.00
Personnes supplémentaires (par nuit et par personnes)			7.00
Taxe de séjours (par nuit et par personnes +18 ans)			0.50

<b>CHALET MIMOSA</b>			<b>2024</b>
Dates (tarifs calculés sur la base de 1 à 4 personnes)	TARIFS	Nuit sup,	
<b>Tarifs semaine - 7 nuits du samedi au samedi</b>			
Du 29 mars au 25 mai et du 21 Septembre au 3 Novembre			319,00 €
Du 25 mai au 29 juin et du 24 août au 21 Septembre			419,00 €
Du 29 juin au 24 août			569,00 €
<b>Tarifs week-end et courts séjours</b>			
week-end 2 nuits (hors juillet/août et week-ends fériés)			139,00 €
week-end 3 nuits (hors juillet/août)			199,00 €
week-end 4 nuits (hors juillet/août)			259,00 €
<b>Suppléments</b>			
Véhicules supplémentaires (par nuit)			3.00
Personnes supplémentaires (par nuit et par personnes)			8.00
Taxe de séjours (par nuit et par personnes +18 ans)			0.50

Envoyé en préfecture le 11/01/2024

Reçu en préfecture le 11/01/2024

Publié le



ID : 007-200073096-20240110-DEC\_2024\_003-AR

<b>CHALET EDELWEISS</b>			<b>2024</b>
Dates (tarifs calculés sur la base de 1 à 4 personnes)	TARIFS	Nuit sup,	
<b>Tarifs semaine - 7 nuits du samedi au samedi</b>			
Du 29 mars au 25 mai et du 21 Septembre au 3 Novembre			359,00 €
Du 25 mai au 29 juin et du 24 août au 21 Septembre			489,00 €
Du 29 juin au 24 août			619,00 €
<b>Tarifs week-end et courts séjours</b>			
week-end 2 nuits (hors juillet/août et week-ends fériés)			159,00 €
week-end 3 nuits (hors juillet/août)			249,00 €
week-end 4 nuits (hors juillet/août)			299,00 €
<b>Suppléments</b>			
Véhicules supplémentaires (par nuit)			3.00
Personnes supplémentaires (par nuit et par personnes)			9.00
Taxe de séjours (par nuit et par personnes +18 ans)			0.50

La première partie contractante accorde à la seconde partie contractante, une remise de 10% sur le prix public en vigueur pour la période et les biens considérés.

Le montant facturé sera le montant diminué de la remise de 10%.

Une réduction de 5% supplémentaire sera octroyée à la seconde partie contractante à partir de la deuxième semaine de location consécutive.

Article 4 - Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat, publiée sur le site internet d'ARCHE Agglo.

Article 5 - La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois de sa publication :

- D'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon.